



La lettre n° 4

octobre 2013

Réseau Education sans Frontières de l'Allier

42 rue du progrès 03000 Moulins
.resf03@gmail.com. 04 70 42 88 70

Des dates à retenir

- **Bal des années 80 à JENZAT**
salle des bords de Sioule

le 2 novembre à 20h30

- **Réunion RESF03**

le 9 novembre 14h à 17h

à TRONGET

précédée à 13h30 du Conseil d'Administration de l'association de gestion

Drames des migrants en bateaux.....

Drames des expulsions.....

• *Pour s'indigner pour revendiquer*

Cercles de silence

Place d'Allier MOULINS

20 octobre

24 novembre

11h30 à 12h

Conférence Débat du 2 octobre 2013

Un succès qui donne de l'espoir, du réconfort...

Après l'accueil de M.DENIZOT maire d' Averme , les interventions de P.TARTAKOWSKY ,M.SCHURCH,F.COLCOMBET,R.MANDEL ont été riches et enrichies par les questions de la salle , faisant de cet échange un moment de débat libre, égal et fraternel.

Pierre TARTAKOWSKY président LDH

Le traitement qu'un pays accorde aux étrangers est un marqueur de démocratie. IL y a eu dégradations et exacerbations depuis plusieurs mandats présidentiels.

Dès juin 2012, le maintien du Droit d'Asile dans la compétence du Ministère de l'Intérieur, puis le recul sur le droit de vote aux élections locales pour les résidents étrangers non européens ont fait problème.

La LDH a proposé un débat public sur l'immigration vue comme un atout plutôt qu'un problème mais le gouvernement ne l'a pas jugé opportun.

Mais tout n'est pas négatif. Il y a dialogue entre l'Etat et les associations, augmentation des naturalisations, fin de la mise en Centre de rétention des enfants, amélioration pour les cartes de séjour étudiants, meilleur accueil en Préfecture.



Le 26 Août 2012 une circulaire interministérielle sur les Roms donne des principes de propositions de logement salubre ... *Mais on assiste avec sidération* aux destructions de camps sans relogement. Et à des paroles stigmatisantes !.

Mais aussi des circulaires laissent perplexes, celle du 28 novembre 2012, loin des attentes de terrain, exige 5 ans de résidence en France pour une régularisation. Des décisions telle la délocalisation des audiences de Tribunal dans les Centres de rétention *conduisent à s'inquiéter pour l'indépendance de la Justice* .Le protocole pour la reconnaissance du travail des « sans-papiers » *est complexe et restrictif*, de même pour l'accueil des mineurs étrangers isolés, les problèmes viennent de la faiblesse des moyens financiers et la concentration sur quelques départements (93 avec Roissy)Enfin La réforme du CESEDA est reportée *après les municipales !*

Pas de rupture claire, pas assez d'avancées et beaucoup de reculades On pouvait attendre plus et mieux d'un Gouvernement de Gauche avec des propositions plus humanistes.

François COLCOMBET magistrat honoraire et ancien député PS

La question des étrangers en France et en Europe a beaucoup évolué depuis la période de la guerre d'Algérie, de la guerre froide entre URSS et USA.

La volonté de régularisation s'est heurtée dès 1981 au risque de « l'appel d'air » d'où la phrase de Rocard « la France ne peut pas accueillir toute la misère du monde, mais elle doit en prendre sa part. ». Ne confondons pas droit d'asile, si la personne subit des persécutions, et immigration économique. La France a toujours accueilli les étrangers : toutes les reines de France n'étaient-elles pas des étrangères ?

Aujourd'hui la Gauche a tous les pouvoirs mais pas assez de volonté pour changer les choses. Les citoyens ont raison de dire ce qu'ils pensent aux élus. Il faut faire pression avant l'adoption d'une loi pour qu'elle soit plus porteuse de l'accueil des étrangers. Mais aussi il est normal de se questionner sur le comment les recevoir, leur faire accepter nos principes d'égalité homme-femme, la laïcité etc..

Il faut travailler sur la base du rapport FEKL, qui propose d'émettre des cartes de séjour de 3 ans, et non plus un an. *Les associations, les politiques interviennent, ce que je trouve formidable c'est l'engagement personnel des amis et militants de RESF.*

Mireille SCHURCH sénatrice Front de Gauche

Nous notons ensemble qu'il y a un meilleur accueil en Préfecture et des efforts d'humanité pour résoudre erreurs et problèmes administratifs.

Contrairement aux craintes, il n'y a pas de forte augmentation des régularisations.

Deux lois nous ont été présentées- en procédure accélérée pour revenir sur les textes « CHIRAC » de 2006. Cette procédure ne permet pas de débattre au préalable avec les citoyens. Je vous donne quelques exemples de modifications : Avant toute décision, une commission départementale doit donner un avis, *mais au bout de deux mois s'il n'y a pas de réponsela décision est réputée pour l'expulsion.*

Le texte contient toujours des **amalgames : étrangers délinquants ou terroristes...** cela entraînant les problèmes de fichage, de contrôles.

La fin du délit d'entrée irrégulière est positive. mais il y a toujours un délit de maintien non régulier sur le territoire avec possibilité de 6 heures pour vérification d'identité et de 16h pour retenue judiciaire.

La suppression du délit de solidarité pour soutien

à des personnes étrangères « sans papiers » était nécessaire, mais il faut une remise à plat des multiples procédures.

Sur la question « **Roms** » **soyons clairs : la question est sociale.** Les riches se déplacent en Europe et ailleurs. mais pour les pauvres, cette liberté n'existe pas !

Nous avons besoin de changements en profondeur : l'asile ce n'est pas l'invasion. Tous les chiffres le prouvent, l'immigration n'est pas massive et la diversité est une chance pour la France.

Renaud MANDEL président ADMIE, EELV

Les mineurs étrangers qui arrivent sans leur famille, le plus souvent dans les aéroports parisiens ne sont que 6 à 8000 environ. D'après la loi, ils doivent recevoir protection par l'aide sociale à l'enfance (ASE) mais ils arrivent dans des départements où les problèmes sociaux sont déjà forts. Les placements dans un hôtel ne correspondent pas aux besoins d'aide, de scolarité, d'intégration.

Des jeunes y sont délaissés, à ne rien faire, en attendant qu'ils atteignent leur majorité pour être remis à la rue. Les familles d'accueil sont difficiles à trouver, ne correspondent pas toujours aux besoins du jeune et aux difficultés de son parcours. Enfin, les centres d'accueil et foyers ont des qualités d'accueil et de personnels éducatifs très variables. Mais le manque d'adaptation des jeunes à ces structures souvent rigides, le manque de compréhension des règles, peuvent mener à leur exclusion en raison de règles trop contraignantes. Il peut aussi y avoir des cas de maltraitance institutionnelle.

De nouvelles dispositions doivent permettre des améliorations et une répartition entre départements, mais la figure de l'étranger continue de faire peur et il faudrait une forte volonté politique.



Mes parents « ROMS » de l'ex YOUgoslavie ont dans un premier temps vécu en Allemagne où je suis née. J'avais 13 ans quand nous sommes arrivés dans l'ALLIER, j'ai été scolarisée, j'ai suivi des études, et j'ai obtenu un CAP : Arts et Technique du Verre, et je sais que je vais trouver bientôt du travail grâce à l'aide de la Mission Locale.

Lors des années passées au lycée, j'ai eu des amies, mais ce que je veux dire ce soir, c'est que les ROMS peuvent réussir, à l'école, dans la vie, mais beaucoup de gens autour de nous semblent étonnés de cette réussite, persuadés que les ROMS ne le peuvent pas !



La librairie «Le Moulins aux lettres» par sa présence dans l'espace accueil a offert une table de lectures choisies...

Une vingtaine de titres en lien avec le débat ont été proposés et restent disponibles dans leurs murs

Gilles LACOUR

0470446978

À propos des taxes pour l'obtention de la carte de séjour

Notre association, moi-même, nous interrogeons sur la justification des tarifs prohibitifs des timbres fiscaux que doivent acquitter les personnes régularisables pour l'obtention de leur carte de séjour. Qu'on en juge : 619€ par personne de plus de 18 ans.

Alors qu'ils n'ont aucun droit au travail, comment imaginer les solutions pour payer sans bafouer les lois une telle somme ? comment imaginer que cette difficulté serait dissuasive quand on sait les raisons qui poussent à l'exil ? et surtout au regard du droit commun quelle émission de documents administratifs justifie un montant de cette importance ?

Madame SCHURCH, interpellée posera une question orale au sénat au Ministre en charge de cette question... affaire à suivre... Marielle FONTVERNE

AMDIJE....